



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**  
**ESPV – Distributeurs de sacs à déjections canines – ANIMA CONCEPT**

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

**VU** la proposition de l'entreprise ANIMA CONCEPT, en date du 17/09/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'achat de distributeurs de sacs de déjections canines pour la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

**DECIDE**

**Article 1** : L'entreprise ANIMA CONCEPT sise 6, place des corporations 34590 MARSILLARGUES, est retenue pour l'achat de distributeurs de sacs à déjections canines pour la ville de Royat, pour un montant de 1 419.00 € HT soit **1 702.80 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- ANIMA CONCEPT
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 24/09/2024

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# ANIMO CONCEPT

6 Place des corporations

34590 Marsillargues



Numéro	Date
DE052240	17/09/24
Référence	

**MAIRIE DE ROYAT**

SERVICE TECHNIQUE  
PLACE RENOUX  
63130 ROYAT

Code client: 901621

Contact	DUMONT Marie
N° téléphone contact	04.73.35.73.17
Portable contact	06 75 69 46 08
E-Mail contact	marie.dumont@royat.fr

## Devis

Référence	Désignation	RAL	Qté	PU HT	Remise	Montant HT
1022/ALU	DISTRILIASSE 600	6009	10	139,00		1 390,00

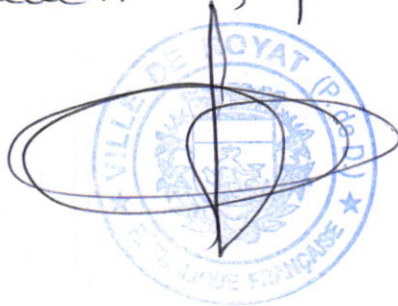
3010	PARTICIPATION TAXE TRANSPORT		1	29,00		29,00
------	------------------------------	--	---	-------	--	-------

Conditions Collectivités:  
Validité de notre offre 30 jours.  
Règlement : Par Mandat Administratif à 30 jours.  
Délai de Livraison : 3 semaines

Mention manuscrite "BON POUR COMMANDE"

Total HT Net	1 419,00
TVA	283,80
Total TTC	1 702,80
Acompte	
NET A PAYER	

BON POUR ACCORD  
Le 23/09/2024  
Facal AUCO, Maire



Vosa finances

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 mai 1980).